

Fill Up Média

Société Anonyme à Conseil d'administration au capital de 704.503,00 euros
Siège social : 139 rue Vendôme 69006 Lyon
527 691 679 R.C.S. Lyon

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 JUIN 2023

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022, de soumettre à votre approbation les comptes sociaux dudit exercice, arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 18 avril 2023.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance :

- des rapports de votre Commissaire aux Comptes,
- du rapport complémentaire du Conseil d'administration relatif aux propositions de résolutions non liées à l'approbation des comptes de l'exercice écoulé,
- du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 dernier alinéa du Code de commerce, lequel intègre notamment la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société, durant l'exercice écoulé, ainsi que le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital,

En outre, nous vous précisons qu'est annexé au présent rapport, conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices clos.

I. ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

A. Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice

1. Caractéristiques de la société et rappel des opérations juridiques et financières réalisées au cours de l'exercice écoulé

La Société a été créée en 2011 sous la forme d'une société par actions simplifiée. Spécialisée dans l'affichage digital sonore en station-service, elle accompagne les annonceurs locaux, régionaux et nationaux, en mettant à leur disposition des espaces publicitaires et ce à travers un puissant réseau d'écrans publicitaires digitaux.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2022, l'activité de la Société a été la suivante :

a. Souscription d'un emprunt obligataire :

Afin de renforcer ses besoins en financement, les associés de la Société ont, par décisions unanimes en date du 22 mars 2022, décidé du principe de l'émission de valeurs mobilières constitutives de titres de créances et donnant accès au capital, avec suppression de leur droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes, et ont délégué au Président de la Société leur compétence pour décider de l'émission effective desdites valeurs mobilières et en déterminer les conditions et modalités, et notamment la forme et les caractéristiques.

Usant de la compétence et des pouvoirs qui lui ont été conférés par lesdites décisions unanimes, le Président a décidé d'émettre, en date du 6 avril 2022, un nombre total de SIX MILLIONS CINQ CENT MILLE (6 500 000,00) obligations convertibles ou remboursables en actions ordinaires de la Société (les « Obligations ») d'une valeur nominale de un (1) euro chacune, soit un emprunt obligataire, d'un montant nominal global de SIX MILLIONS CINQ CENT MILLE (6 500 000,00) euros, au profit des bénéficiaires suivants :

Bénéficiaires	Nombre d'Obligations souscrites	% des Obligations souscrites
FCPI Dividendes Plus 7	700 000	10,77 %
FCPI Dividendes Plus 8	2 000 000	30,77 %
FCPI Dividendes Plus 9	2 300 000	35,38 %
FPCI PME Croissance 1	1 500 000	23,08 %
TOTAL	6 500 000	100 %

b. Changement de forme sociale et transformation en société anonyme :

La Société a été transformée en une société anonyme à Conseil d'administration par décisions de l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2022.

c. Introduction en Bourse et entrée en vigueur des statuts refondus de la Société sous format « société cotée » :

La Société a initié un processus d'admission de ses actions aux négociations sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris, dans le cadre d'une offre à prix ferme auprès du public, et d'un placement global principalement auprès d'investisseurs institutionnels, en France et hors de France.

Après l'approbation de la version définitive du Prospectus par l'Autorité des Marchés Financiers le 14 juin 2022, Euronext Paris a publié en date du 14 juin 2022 l'avis de marché annonçant l'Introduction en Bourse de la Société sur Euronext Growth d'Euronext Paris.

A l'issue de la période de passation des ordres, les actions de la Société ont été admises aux négociations sur le marché Euronext Growth, le 24 juin 2022, avec une augmentation de capital, prime d'émission incluse, à hauteur 8,2M€, le règlement-livraison est intervenu le 28 juin 2022 et les premières négociations sur le marché Euronext Growth ont débuté le 29 juin 2022.

En conséquence de cette admission, le Conseil d'administration réuni le 28 juin 2022 a constaté l'entrée en vigueur de la décision de modification des statuts par voie de refonte des statuts sociaux prise par l'assemblée générale mixte des actionnaires réunie le 19 mai 2022.

d. Augmentation du capital social de la Société :

Dans le cadre de son introduction en Bourse, la Société a émis 818.292 actions ordinaires nouvelles de 0,25€ de valeur nominale chacune, émises au prix de 10,00€ par action, représentant une augmentation totale, prime d'émission incluse, d'un montant total de 8.182.920,00€.

Ces actions ont été entièrement souscrites :

- par voie d'offre au public, en numéraire par des versements en espèces, à hauteur de 168 292 actions nouvelles, représentant une augmentation de capital en nominal de 42 073€, et
- par des compensations avec des créances obligataires sur la Société, à hauteur de 650 000 actions nouvelles, représentant une augmentation de capital en nominal de 162 500€.

Le montant de la prime d'émission s'est ainsi élevé au montant global de 7.978.347,00 €.

En conséquence, le capital social a été porté de 499.930,00 € à 704.503,00€, divisé en 2.818.012 actions ordinaires, au prix de dix euros (10,00€) par action, soit vingt-cinq centimes (0,25€) de valeur nominale chacune.

e. Signature d'un partenariat avec JOW :

La Société a signé, courant le mois de décembre, un partenariat stratégique avec JOW, une application qui permet de générer des recettes et de faire les courses. Associée aux plus grandes enseignes de distribution telles que les groupes Auchan, Carrefour, Intermarché et Monoprix Jow a permis depuis sa

création de faire économiser 2,1 millions d'euros à ses utilisateurs tout en contribuant à sauver 650 tonnes de nourriture du gaspillage alimentaire.

Ce partenariat permet donc à la Société de contribuer à promouvoir et à valoriser un modèle de consommation responsable.

2. Analyse l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

Au cours de ces dernières années, la Société a connu un historique de croissance, avec un chiffre d'affaires qui est passé de 4,9 M€ en 2019 à 7,3 M€ en 2022.

A l'issue de l'exercice 2021, la Société a poursuivi l'élargissement de son parc d'écrans conformément à son plan de développement présenté lors de son introduction en Bourse. Ce développement s'est traduit par le déploiement de 4 000 écrans dans 630 stations-service situées dans des lieux stratégiques, permettant de cibler, chaque semaine, plus de 4 millions d'automobilistes.

La Société a ainsi réalisé une croissance organique à périmètre constant de +8,1% par rapport à l'exercice 2021.

Par ailleurs, la Société a expérimenté, pendant une durée de six mois, un partenariat avec Imediacycenter, régie publicitaire Retail du groupe Auchan et que cette période de « test » a permis à la Société de réaliser 206K€ de revenus soit 2,8% du chiffre d'affaires total réalisé en 2022.

B. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2021, date de clôture du dernier exercice, les événements suivants sont à signaler :

a. Transfert du siège social :

Par décision du Conseil d'Administration en date du 13 février 2023, le siège social de la Société a été transféré du 27, rue Lieutenant-Colonel Prévost, 69006 Lyon au 139 Rue Vendôme, 69006 LYON.

b. Signature d'un partenariat avec Imediacycenter :

Après une période d'expérimentation de six mois, tel qu'indiqué ci-avant, la Société a signé en février, un partenariat avec Imediacycenter. Ce partenariat permettra à Fill Up Media de commercialiser un inventaire sur l'offre IMALL qui comprend un parc d'écrans implantés dans plus de 60 galeries commerciales à travers le territoire, soit plus de 500 écrans, ainsi que la mise en œuvre de campagnes publicitaires auprès d'annonceurs locaux pour une durée de 2 ans ;

c. Signature d'un partenariat avec In-Store Media :

La Société a signé, en avril, un partenariat avec la société in-Store Media. Experte de la communication en points de vente, in-Store Media installe et commercialise des solutions Média dans les centres commerciaux et les hypermarchés et dispose d'une couverture digitale unique en France.

Dans le cadre de ce partenariat, la Société sera en charge de commercialiser, exclusivement auprès d'une cible d'annonceurs locaux une partie de l'inventaire DOOH Malls à savoir un parc de plus de 1 350 écrans répartis dans plus de 300 galeries marchandes. En outre, elle assurera ainsi la prospection des annonceurs locaux et la réalisation des spots publicitaires grâce à son studio de production intégré.

d. Epidémie COVID-19 :

S'agissant de l'épidémie COVID-19, la Société constate que l'impact de cette crise sanitaire sur son activité depuis le 1er janvier 2022 est limité. Eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer dès à présent les impacts financiers.

La société a mis en œuvre les mesures suivantes :

- Recours au dispositif exceptionnel d'activité partielle ;
- Recours au Prêt Garanti par l'Etat.

A la date d'arrêté des comptes de l'entreprise, celle-ci n'est pas en mesure de chiffrer l'impact sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

e. Conflit Ukraine-Russie :

La guerre en Ukraine déclenchée par la Russie le 24 février 2022 aura des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial. Au 31 décembre 2022, la Société n'a pas d'activité ou de lien d'affaires avec la Russie ou l'Ukraine, ayant principalement ses activités en France. En outre, à ce jour, la Société ne peut en prévoir les effets sur les comptes des exercices futurs.

C. Activité en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a engagé des dépenses en matière de recherche et de développement pour un montant de 1 136 836€ contre 1 015 257€ en 2021. La société a bénéficié d'un crédit impôt innovation de 79 606 €.

D. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Fill Up Meda poursuit ses avancées conformément au plan présenté lors de l'introduction en Bourse, et confirme l'ensemble des objectifs définis à savoir :

- Atteinte d'un chiffre d'affaires supérieur à 26M€ au 31 décembre 2025 ;
- Atteinte d'une marge d'EBITDA retraité supérieure à 35% à horizon 2025 ;
- Atteinte d'un taux de croissance annuel moyen du chiffre d'affaires entre 2021 et 2025 de 40% ;
- Ajout de 550 nouvelles stations qui devraient générer 18M€ de chiffre d'affaires en 2025 ;

Il est précisé que ces objectifs de chiffre d'affaires et de marge d'EBITDA 2025 ne prennent pas en compte à ce stade les revenus potentiels qui viendront de la monétisation des services digitaux offerts par Fill Up Média à travers son offre « *Digital Ad* » compte tenu du démarrage récent de la commercialisation de ce produit durant l'exercice 2021. Il en est de même pour les revenus futurs liés à l'adaptation vers les autres modes de rechargement énergétique (recharges électriques ou hydrogène), ces nouvelles stations étant en cours de développement et le marché est encore peu significatif.

En outre, ces objectifs sont notamment articulés autour des axes de développement suivants :

- Maîtrise des frais de structure et réduction relative de leur part dans le chiffre d'affaires. Fill Up Média a volontairement pris le parti de se doter dès le démarrage d'une structure « surdimensionnée » pour absorber la croissance rapide entre les exercices 2022 à 2025. Ainsi, tout le middle-management est déjà en place et prêt pour accompagner la croissance du volume d'activité ;

- Une progression de la part relative des réseaux à plus forte valeur ajoutée : diminution de la part de chiffre d'affaires des réseaux IQ7000 et TQCVGA au profit des écrans 22 pouces notamment ;
- Une plus grande densification du maillage géographique sur l'ensemble du territoire. Cette croissance sera générée d'une part via l'extension des partenariats existants avec Total Energies et Carrefour et d'autre part via le développement auprès des grands réseaux GMS, avec lesquels des discussions sont en cours.

E. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

A ce jour, nous ne sommes pas en mesure de communiquer précisément l'ensemble des informations relatives aux dettes fournisseurs et créances clients demandées en application des articles L.441-6-1 et D. 441-4, I du Code de commerce. Nous mettons en œuvre une démarche d'amélioration de nos systèmes d'informations permettant de présenter ces données de manière fiable dans le futur.

II. FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Société ne possède aucune filiale ni participations dans aucune autre société à la date du présent rapport.

III. RESULTATS - AFFECTATION

A. Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au 31 décembre 2022, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 7 343 567 euros contre 6 794 313 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 448 578 euros contre 237 735 euros pour l'exercice 2021.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 10 025 euros contre 16 988 euros pour l'exercice 2021.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 3 757 178 euros contre 3 040 235 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 76 981 euros contre 67 657 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 2 492 687 euros contre 2 051 723 euros pour l'exercice précédent et le montant des charges sociales s'élève à 1 007 192 euros contre 812 022 euros pour l'exercice précédent pour un effectif salarié moyen s'élevant, en 2022, à 49 personnes, contre 41 personnes en 2021.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 941 435 euros contre 593 342 euros pour l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation s'élevant à 7 792 144 euros n'ont pas permis d'absorber les charges d'exploitation d'un montant de 8 547 390 euros, dégagant ainsi un résultat d'exploitation déficitaire de -755 246 euros contre un résultat d'exploitation bénéficiaire de 151 410 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat financier s'élevant à - 196 028 euros contre - 97 408 euros pour l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt ressort à -951 274 euros contre 54 002 euros pour l'exercice précédent.

Enfin, après prise en compte d'un résultat exceptionnel de 20 744 euros et d'un impôt sur les sociétés débiteur de - 101 637 euros, l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde par une perte nette comptable de -828 892 euros contre un bénéfice net comptable de 113 554 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 16 999 791 euros contre 9 199 597 euros pour l'exercice 2021.

B. Affectation du résultat

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte nette comptable de 828 892 euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Perte de l'exercice	828 892 euros
---------------------	---------------

En totalité au compte « report à nouveau débiteur », dont le solde sera ramené de -1 921 110 euros à -2 750 002 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 7 354 819 euros.

C. Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

D. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé font apparaître des charges de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal :

- Amortissements excédentaires : 39 175 €
- Taxe véhicule de société : 14 757 €
- Amendes et pénalités : 389 €

E. Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière de la société

Comme cela a été précédemment expliqué, la société a vu son chiffre d'affaires passer de 6 794 313 euros en 2021 à 7 343 567 euros en 2022, soit une progression de 8,08%. Cette croissance est totalement organique.

Le poste emprunts et dettes s'élève à 9 644 972 euros au 31 décembre 2022 contre 8 548 806 euros au 31 décembre 2021, avec donc une augmentation des dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales et notamment des dettes factor.

Le poste amortissements et provisions s'élève au 31 décembre 2022 à 941 435 euros contre 593 342 euros au 31 décembre 2021, soit une hausse de 58,67%.

La société continue à s'appuyer sur une situation financière maîtrisée avec plus de 7 354 819 euros de capitaux propres, une trésorerie en progression de 4 487 639 euros s'élevant ainsi à 4 690 290 euros (contre 202 651 euros au 31 décembre 2021) mais également une dette financière en progression de 767 306 euros s'élevant ainsi à 1 913 267 euros.

IV. RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIÉTÉ EST CONFRONTÉE

La Société exerce ses activités dans un environnement qui fait naître pour elle de nombreux risques dont certains échappent à son contrôle. Conformément aux exigences de la réglementation Prospectus 3, seuls les risques significatifs et spécifiques à la Société sont présentés dans le tableau de synthèse ci-après.


La Société a synthétisé ses risques en cinq catégories ci-dessous sans hiérarchisation entre elles. Dans chacune des catégories, les risques ont été classés en fonction d'une double approche combinant :

- La criticité sur les opérations de la Société, classée en trois niveaux : critique, significative ou peu significative ; et
- La probabilité de la survenance du risque, également classée en trois niveaux : élevée, modérée ou faible.

étant précisé que les risques avec la probabilité de survenance la plus élevée et la criticité potentielle la plus élevée sont placés en premier dans chaque catégorie.

La combinaison de la criticité et de la probabilité permet de déterminer l'impact de chaque risque.

Les risques ont été appréciés en « risque net », c'est-à-dire en tenant compte des mesures de gestion de risque mises en place au sein de la Société. La survenance de faits nouveaux, soit internes à la Société, soit externes, est susceptible de modifier cet ordre d'importance dans l'avenir.

Type de risques	Description	Impact ¹	Gestion du risque
Stratégie	Développement et gestion de la croissance		Mobilisation et développement des effectifs Formations internes Recrutements

			Maîtrise des frais de structure
	Fonctionnement performance des supports de publicité et aux évolutions technologiques	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Contrôle strict des fournisseurs d'équipement Mise en place de procédure de remplacement
	Piratage digital des mobiliers et à la diffusion de contenu inapproprié	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Renforcement de la protection et de la surveillance des systèmes informatiques
	Capacité de conserver et d'attirer les personnes clés	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Fidélisation, promotion et évolution Rémunération
	Exécution des contrats	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Négociation de délais avec les clients
Environnement extérieur	Conjoncture économique	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Adaptabilité
	Environnement concurrentiel	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Expérience et du savoir-faire Diversification du réseau de partenaires.
	Pandémie Covid-19	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Mesures mises à disposition sur le plan réglementaire et financier
	Retard dans l'approvisionnement	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Sélection et accompagnement
Opérationnels	Dépendance vis-à-vis des partenaires	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Portefeuille partenaires diversifié et fidélité des clients
	Non-reconduction des contrats partenaires	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Développement des partenariats Fidélisation des partenaires et des clients Diversification de l'exploitation de la société
Financiers	Besoins de financement	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Diversification des sources de financement
	Liquidité	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Suivi des flux de trésorerie et des flux bancaires
	Contrepartie	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Mécanisme d'affacturage
Juridiques	Déploiement de la transition énergétique et interdiction de production des moteurs thermiques	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Respect de la réglementation en vigueur
	Propriété intellectuelle	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Dépôt marques, identité visuelle et veille
	Evolution des politiques publiques et réglementaires	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Veille et accompagnement juridiques

Légende : impact faible impact moyen impact élevé

¹ La notion d'impact telle que visée dans le présent tableau englobe tant l'impact potentiel du risque que sa probabilité d'occurrence.

Les risques, leurs impacts négatifs et les mesures mises en œuvre pour les gérer sont développés dans le chapitre 3 du document d'enregistrement en date du 3 juin 2022.

Il est précisé que le document d'enregistrement est accessible sur le site internet de la Société, les actionnaires pouvant s'y reporter pour une description plus ample des risques.

VI. TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices clos par la société.

VII. ACTIONNARIAT

A. Principaux actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et d'après la meilleure connaissance qu'en a la société, vous trouverez ci-dessous l'identité des personnes physiques et morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois-vingtième, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf-vingtième du capital ou des droits de vote aux assemblées générales, au 31 décembre 2022 :

Actionnaires	Répartition du capital et des droits de vote 31/12/2022			
	Nombre d'actions	% en capital	Nombre de droits de vote	% en droits de vote
GROUPE FILL UP MEDIA (1)	980 560	34,8%	1 961 120	40,71%
LAVOREL Groupe (2)	327 200	11,61%	654 400	13,58%
Crédit Agricole	195 000	6,92%	390 000	8,10%
LFK	181 800	6,45%	363 600	7,55%
Public	1 133 652	40,22	1 448 618	30,06%
Total	2.818.012	100%	4 817 732	100%

(1) Holding de tête de la société Fill Up Média détenue par, Manuel Berland, Philippe Grillot, Julien Rabin et Quentin Michetti, à hauteur de 25% chacun,

(2) La société Lavorel groupe S.A est une société de droit luxembourgeois, détenue par la Famille Lavorel.

B. Auto détention – Programme de rachat d'actions

Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2022, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, selon les modalités suivantes :

Titres concernés : actions ordinaires.

Autorisation de l'opération : Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2022, donnée au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Président Directeur Général.

Part maximale du capital dont l'achat a été autorisé par l'Assemblée Générale : 10% des actions composant le capital social.

Prix maximum d'achat : Le prix unitaire net d'achat maximum ne pourra excéder 300,00% du prix des actions offertes dans le cadre de l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris, hors frais et commissions, ce prix étant en outre fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société et réalisés dans les conditions légales et réglementaires.

Objectifs par ordre de priorité :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un Prestataire de Services d'Investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation,
- annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital,
- attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société,
- remettre, dans la limite de cinq pour cents (5 %) du capital social, les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Modalité de rachat : Les achats, cessions ou transferts peuvent être effectués par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs de titres (la part maximale du programme de rachat pouvant être effectué par voie d'acquisition ou de cession de bloc de titres pouvant atteindre la totalité du programme autorisé), et y compris en période d'offre publique.

Durée du programme : 18 mois

Conformément à l'article L. 225-211 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucune opération, au titre de cette autorisation, n'a été effectuée au cours de l'exercice 2022.

VIII. OPÉRATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNÉES À L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous rappelons que les actionnaires doivent être informés des opérations visées à l'article L. 621-18-2 qui ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé, par les personnes visées audit article.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune opération visée à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier n'a été réalisée.

IX. PARTICIPATION DES SALARIÉS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit au 31 décembre 2022.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel au 31 décembre 2022, selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce, est nulle.

X. ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES ET DE STOCK OPTION

Néant.

XI. CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons de prendre acte du fait qu'à l'exception de la convention mentionnée ci-après, aucune convention nouvelle entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé, et que les conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé :

- **Bail de sous-location** consenti par la SAS CHURCHILL (917 988 024 RCS LYON), société constituée entre Monsieur Manuel BERLAND, Monsieur Aurélien GRILLOT, Monsieur Julien RABIN et Monsieur Quentin MICHETTI, à la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Objet : un ensemble immobilier composé de lots de bureaux et d'emplacement de stationnement, sis 139 et 141 rue Vendôme et 124-126 Rue de Créqui, 69006 LYON,
 - Durée : 12 années consécutives courant à compter du 9 septembre 2022 pour prendre fin le 8 septembre 2034 ;
 - Loyer : annuel hors taxes et hors charges égal à 140.000 euros majoré de la TVA au taux légal ;
 - Charges : provision sur charges d'un montant annuel de 22 500 euros majoré de la TVA au taux légal ;
 - Dépôt de garantie : 70.000 euros représentant six mois de loyer hors taxes.

Nous vous rappelons que cette convention a été autorisée par la réunion du Conseil d'Administration en date du 4 octobre 2022 et que le nouveau siège social de la Société locaux est fixé dans les locaux qui en sont l'objet.

Nous vous précisons enfin que cette convention a donné lieu à une comptabilisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 pour un montant de 50 103,50 euros.

- **Facturation des frais de direction** de Groupe FILL UP MEDIA, société constituée entre Monsieur Manuel BERLAND, Monsieur Aurélien GRILLOT, Monsieur Julien RABIN et Monsieur

Quentin MICHETTI à la Société :

- Nature et objet : La société GROUPE FILL UP MEDIA a facturé à la société des frais de direction au titre de l'exercice 2022, s'élevant à la somme de 6.000 €.

Votre Commissaire aux Comptes a reçu toutes informations nécessaires pour l'établissement de son rapport spécial.

- **Compte-courant d'associé non rémunéré :**

- Titulaire : La société GROUPE FILL UP MEDIA constituée entre Monsieur Manuel BERLAND, Monsieur Aurélien GRILLOT, Monsieur Julien RABIN et Monsieur Quentin MICHETTI.
- Montant : 15 682,73€

XII. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

A. Choix du mode d'exercice de la direction générale

Conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, nous vous rappelons que le Conseil d'Administration, dans sa séance du 19 mai 2022, a décidé que la direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'Administration.

B. Etat des mandats des Administrateurs, des censeurs et des Commissaires aux Comptes

1. Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2022 a nommé les administrateurs de la Société pour une durée de trois, (3) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Toutefois, et conformément aux 6ème, 7ème, 8ème, 9ème et 10ème, résolutions de ladite Assemblée Générale Mixte et à l'article 20 des statuts de la Société, que par exception et pour la première période trois (3) ans, il sera procédé au renouvellement des administrateurs par tiers tous les ans et par tirage au sort pour les deux premières périodes de renouvellement, afin de déterminer l'ordre du renouvellement des administrateurs. Une fois le roulement établi, soit à l'issue de la première période de trois (3) ans, les renouvellements s'effectueront par ancienneté de nomination pour une durée de trois (3) ans.

Au terme du tirage au sort susmentionné, il convient de proposer à l'Assemblée Générale à tenir le renouvellement du mandat de société **GROUPE FILL UP MEDIA, représentée par Monsieur Aurélien GRILLOT**, pour une nouvelle période de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale à tenir en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

2. Renouvellement du mandat d'un censeur

L'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2022 a nommé les censeurs de la Société pour une durée de trois, (3) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Le Président rappelle toutefois, et conformément aux 11ème, 12ème et 13ème résolutions de ladite Assemblée Générale Mixte et à l'article 20 des statuts de la Société, que par exception et pour la première période trois (3) ans, il sera procédé au renouvellement des censeurs par tiers tous les ans et par tirage au sort pour les deux premières périodes de renouvellement, afin de déterminer l'ordre du renouvellement des administrateurs. Une fois le roulement établi, soit à l'issue de la première période de trois (3) ans, les renouvellements s'effectueront par ancienneté de nomination pour une durée de trois (3) ans.

Au terme du tirage au sort susmentionné, il convient de proposer à l'Assemblée Générale à tenir le renouvellement du mandat de **Monsieur Julien RABIN**, pour une nouvelle période de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale à tenir en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

3. Mandats des commissaires aux comptes

Aucun mandat de Commissaire aux Comptes n'arrive à échéance à la présente Assemblée Générale.

4. Rémunération allouée aux administrateurs

Nous vous proposons d'allouer une enveloppe annuelle d'un montant maximum de 6 000 euros afin de rémunérer les administrateurs au titre de l'exercice en cours et des exercices ultérieurs, jusqu'à ce qu'une nouvelle décision de l'Assemblée Générale des actionnaires en décide autrement.

C. Procédures de contrôle interne

La Société a mis en place des dispositions en matière de contrôle interne en vue d'assurer une gestion financière rigoureuse et une maîtrise des risques.

Une description des principales dispositions existantes en matière de contrôle interne est présentée ci-dessous.

Le système de contrôle interne de la Société est constitué d'un ensemble de mécanismes de contrôle et de services externes mis en place par la direction en vue d'assurer une gestion saine et efficace des affaires et des biens de l'entreprise.

Informations comptables et financières :

La tenue de la comptabilité de la société est régie par le code de commerce et, plus généralement, par l'environnement légal et réglementaire, en conformité avec les dispositions du Plan Comptable Général.

Dans ce cadre, et outre les documents obligatoires, sont établis :

- un suivi quotidien des positions bancaires et des prévisions hebdomadaires ;
- une situation hebdomadaire de la facturation ;
- une situation mensuelle du chiffre d'affaires par client et par gamme, des encaissements et de l'encours client ;

- des états financiers de gestion trimestriels.

La fonction financière est gérée en interne. La fonction comptable est assurée avec l'assistance d'un expert-comptable extérieur et indépendant.

La réalisation de la paie et la revue fiscale sont confiées à cet expert-comptable.

Les comptes établis en normes françaises sont produits avec l'assistance du cabinet d'expertise comptable et sont soumis pour audit aux commissaires aux comptes de la Société.

D. Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société

La nature des activités de la Société n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement.

Néanmoins, dans le cadre des processus de sélection de ses fournisseurs et partenaires, la Société veille à ce que les dispositions en matière de RSE soient implémentées. Par exemple, la Société privilégie le recours à des prestataires locaux ayant une démarche RSE forte.

Cette démarche s'inscrit dans la démarche de qualité générale menée par la Société. Au-delà de répondre à ses propres critères qualitatifs, cette démarche lui permettra également de satisfaire aux contraintes imposées par ses partenaires dans le cadre de leurs propres démarches RSE.

* * * *

Votre Conseil vous invite, après la lecture de son rapport complémentaire et des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à LYON,
Le 18 avril 2023

Le Conseil d'Administration

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Tableau financier	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
<i>I – Situation financière en fin d'exercice</i>					
a) Capital social	704 503	499 930	499 930	499 930	499 930
b) Nombre d'actions émises	2 818 012	1 999 720	1 999 720	1 999 720	1 999 720
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
<i>II – Résultat global des opérations effectives</i>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	7 343 567	6 794 313	4 999 802	5 000 431	2 625 757
b) Bénéfices avant impôts, participations, amortissements et provisions	- 951 2740	54 002	-548 111	- 590 134	- 562 760
c) Impôt sur les bénéfices	- 101 637	- 57 390	- 55 188	- 61 374	- 84 863
d) Bénéfices après impôts, participations, amortissements et provisions	- 828 892	113 554	-531 037	-533 420	- 477 390
e) Résultat distribué	-	-	-	-	-
f) Participation des salariés	-	-	-	-	-
<i>III – Résultat des opérations réduit à une seule action</i>					
a) Bénéfices après impôts, participations mais avant amortissements et provisions					
b) Bénéfices après impôts, participations, amortissements et provisions	- 0,29	0,05	- 0,27	- 0,27	-0,24
c) Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	-
<i>IV – Ventilation de la nature des actions</i>					
a) Nombre d'actions à dividende prioritaire					
b) Nombre maximum d'actions futures à créer					
c) Par exercice de droits de souscription					
<i>V – Personnel</i>					
a) Nombre de salariés	49	41	36	33	18
b) Montant de la masse salariale	2 492 687	2 051 723	1 469 613	1 580 936	802 737
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres)	1 007 192	812 022	613 778	596 256	317 151

